

**DECISION DE NON OPPOSITION  
A UNE DECLARATION PREALABLE  
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
<b>Dossier déposé le 01 Août 2023 et complété le 21 Août 2023 Dossier affiché en mairie le 01 Août 2023</b>
<b>Par :</b> Monsieur Alexandre DEVILLERS <b>Demeurant à :</b> 5 rue de l'Orge 68270 WITTENHEIM <b>Pour :</b> Edification d'une clôture <b>Sur un terrain sis à :</b> 5 rue l'Orge Cadastré : 57 0719

référence dossier
<b>N° DP 068 376 23 J 0178</b>

**Destination : Habitation**

**Le Maire,**

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Permis d'Aménager n° 068 376 14 J 0003 délivré le 22/05/2015 à FONCIERE HUGUES AURELE et dénommé lotissement ""Le Mittelfeld II"" ,

Vu le permis d'aménager modificatif n° 068 376 14 J 0003 M01 délivré le 25/09/2015 à FONCIERE HUGUES AURELE,

Vu le transfert de permis d'aménager n° 068 376 14 J 0003 T02 délivré le 16/12/2015 à Nexity Foncier Conseil,

Vu le permis d'aménager modificatif n° 068 376 14 J 0003 M03 délivré le 11/04/2016 à Nexity Foncier Conseil,

**DECIDE**

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable.

Article x : La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Article x : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux en complétant une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT annexées). Cette déclaration doit être déposée en 2 exemplaires en Mairie ou adressée par pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à WITTENHEIM

Le 04 SEP. 2023

Joseph WEISBECK

Adjoint au Maire,

Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

